

# PLÉNIÈRES « REGARDS CROISÉS » 25/11/2014

## CONVERSATION À TROIS CONSEILS DE DÉVELOPPEMENT

Conseil de Développement de Lille métropole – **Agnès Démotié**, présidente.

Conseil de Développement durable du Grand Nancy – **Dominique Valck**, président.

Conseil de Développement du pays Ouest Charente-Pays du Cognac – **Jacques Vian**, président.

### « Les experts »

Les Conseils de Développement devraient éviter d'être piégés dans une posture d'« experts » : leur atout réside plutôt dans une expertise d'usage leur permettant de faire remonter les interpellations de la société civile.

### Les « vrais gens »

...ne sont pas dans les Conseils de Développement, ce n'est pas un drame. L'objectif est plus de veiller à une composition diverse que représentative, et la légitimité est à rechercher par l'action.

### La fracture territoriale

Les Conseils de Développement peuvent faciliter la construction de liens avec les territoires voisins des métropoles notamment dans la perspective de trouver une posture éthiquement recevable pour les territoires subissant la métropolisation.



### LE REGARD DE LA CHERCHEUSE

**Marion Paoletti**, maîtresse de conférences en science politique à l'Université Montesquieu Bordeaux IV.

Les Conseils de Développement se posent peu la question de leur articulation à la décision. Dans la loi MAPTAM, des avancées ont été obtenues, mais minimales. Lorsque l'on cherchera des solutions à la tension entre élus et citoyens, les Conseils de Développement auront un rôle à jouer.

### LE POINT DE VUE D'ACTEURS DE LA DÉMOCRATIE PARTICIPATIVE

**Christian Leyrit**, président de la Commission Nationale du Débat Public.

Alors que le processus de décision est aussi important que la décision elle-même, la surnotabilisation de quelques acteurs discrédite la participation. Il est primordial de répondre à la demande citoyenne de participation à la décision publique, et pour ce leur donner accès à des expertises autres que celles des porteurs de projets.

**Claude Grivel**, président de l'Union Nationale des Acteurs et Structures du Développement Local.

Pour changer la situation, nous proposons de faire en sorte que les citoyens puissent vraiment s'engager, et encourager l'émancipation. Il faut trouver les lieux du dialogue pour sortir les élus du court-termisme : la participation peut être un vrai atout sur ce point.

### LE POINT DE VUE DES ASSOCIATIONS D'ÉLUS

**Association nationale des pays et des pôles territoriaux** – **Catherine Sadon**, directrice.

Sur les missions des Conseils de développement, on peut rester insatisfait par les lois, mais il est toujours possible d'aller plus loin que les textes législatifs. La loi MAPAM a tout de même apporté la création des Conseils de Développement territoriaux pour les PETR.

**Assemblée des communautés de France** – **Nicolas Portier**, délégué général.

Une question fondamentale est « comment recréer des instances accessibles pour éclairer les assemblées délibérantes ? » Les Conseils de Développement ont la responsabilité de mobiliser les corps intermédiaires, mais il n'est pas dit que la majorité des citoyens veuille s'intéresser aux questions territoriales.

Un des enjeux de la participation est de favoriser la transparence et de déployer des dispositifs adaptés par rapport au sujet débattu. Le corollaire est la prise en compte réelle des travaux.

**Association des communautés urbaines et métropoles de France** – **Jean Deysson**, chargé de mission.

La double capacité d'interpellation des Conseils de développement, sur les compétences et le périmètre des EPCI est un atout. La réflexion des intercommunalités peut ainsi s'enrichir d'éléments transversaux et s'articuler avec les territoires voisins.



SYNTHÈSE DES ÉCHANGES.  
Retrouvez le compte rendu intégral sur le site de la CNCD.

## PLÉNIÈRE D'OUVERTURE 24/11/2014

### INTRODUCTION

#### William Jacquillard, président de la Coordination Nationale des Conseils de développement

Les 11<sup>es</sup> Rencontres nationales des Conseils de Développement en 2014 s'inscrivent dans un contexte de réforme territoriale comme une opportunité de réflexion partagée. La CNCD a élaboré le programme de ces Rencontres autour de sujets clés partagés par les Conseils de Développement : quelle démocratie participative dans l'après-réforme territoriale ? Comment les Conseils de Développement agissent-ils sur le terrain pour (re)donner de la place aux citoyens ?

#### Annie-Paule Depré, co-présidente du Conseil de Développement de Plaine Commune, hôte des Rencontres

Les Conseils de Développement sont montés en gamme depuis quelques années : plus d'autonomie, plus nombreux, avec davantage de citoyens. Aujourd'hui de nouveaux défis se présentent : rester en phase avec la société, se positionner dans un environnement changeant... avec une recherche d'ancrage territorial et de nouvelles pratiques pour toucher davantage de publics. Ces Rencontres sont l'occasion de croiser nos expériences autour de ces enjeux.

#### Patrick Braouezec, président de Plaine commune

Je suis ravi d'accueillir les 11<sup>es</sup> Rencontres nationales des Conseils de développement sur le territoire de Plaine commune. Le Conseil de développement a une longue tradition sur notre territoire, c'est une instance qui compte ici. Si la démocratie représentative reste la clé de voûte de notre système politique, il faut démultiplier les initiatives de démocratie participative. Cela veut dire mettre le citoyen au cœur de notre action politique, et prendre en compte son avis (même si, in fine, c'est l'élu qui décide). L'enjeu est considérable !

### LE POINT DE VUE DE GUILLAUME GOURGUES, maître de conférences en sciences politiques à l'université de Franche-Comté

Il est intéressant d'observer les Conseils de Développement par le spectre d'une communauté de problèmes et d'avenir. Leur succès dépend du contexte local, mais pour quel véritable projet politique ? La démocratie représentative doit être rééquilibrée pour que les élus rendent compte aux citoyens plus qu'aux évaluateurs ou aux bailleurs de fonds, et les Conseils de Développement pourraient jouer un rôle dans ce processus.

Dans le même temps, le rôle de la Coordination nationale doit s'articuler autour de trois recommandations fondamentales :

- ✓ le lobbying, notamment sur la métropolisation et le débat public
- ✓ l'établissement d'une doctrine minimale sur l'identité des Conseils de développement
- ✓ la formation, car la participation à un Conseil de Développement requiert plus que le militantisme de beaucoup de bénévoles.

## Ateliers territoires : LES PROPOSITIONS

### ➔ MÉTROPOLIS

1. Engager la construction d'un grand récit métropolitain. La métropole doit « faire rêver » !
2. Inventer des méthodes et dispositifs qui donnent leur place aux citoyens. L'appropriation citoyenne fait partie de la construction de la métropole dans la durée.
3. Mettre en réseau les instances participatives aux différentes échelles territoriales : créer des Conseils de Développement là où il en manque, établir ou renforcer le dialogue avec les CESER.

### ➔ INTERCOMMUNALITÉS (2 SESSIONS)

1. Mettre en réseau et articuler les instances et les acteurs de la démocratie participative notamment pour engager une réflexion sur la gouvernance et la place des citoyens dans les politiques publiques.
2. Développer des méthodes de travail reposant sur la créativité, le regard décalé, la pédagogie... pour aller vers différents publics et garantir une légitimité aux travaux.
3. Rechercher un équilibre, une « juste » place entre indépendance, autonomie et collaboration.
4. Développer de nouvelles formes de travail, davantage centrées sur les préoccupations de la société.
5. Valoriser l'utilité sociale du bénévolat.
6. Développer la visibilité des Conseils pour sensibiliser les citoyens aux questions territoriales.

### ➔ PAYS/PETR

1. Etablir un état des lieux de l'application de la loi MAPAM pour les pays et PETR et se donner les moyens d'aider à la structuration des Conseils de Développement.
2. Aider à la définition de la place et du rôle des Conseils lorsque le Pôle ou le Pays est inclus dans, ou connexe à une agglomération.
3. Donner des outils aux Conseils pour que l'élaboration comme l'évaluation des projets de territoire traduisent le primat de la citoyenneté et de la démocratie participative.

## Ateliers thématiques : LES PROPOSITIONS

### ➔ « Relations des Conseils de Développement avec les structures extraterritoriales »

1. Il est nécessaire de dialoguer entre Conseils de Développement voisins...
2. ... ainsi qu'avec les CESER...
3. ... mais les moyens (temps bénévole, finances) sont le principal facteur limitant de cette ouverture.

### ➔ « Relations des Conseils de Développement et structures infraterritoriales »

1. Donner au Conseil de Développement un rôle d'ensembliser : créer par exemple un espace annuel de mise en commun de toutes les instances participatives et de leurs travaux.
2. Viser le « maillage pour tous » : contribuer à l'articulation des différentes instances participatives existantes, créer des passerelles.
3. Etre à l'écoute des préoccupations et attentes sur l'ensemble du territoire intercommunal et faire remonter les problématiques locales pour définir ensuite les sujets de travail sur lesquels le Conseil de Développement est le mieux placé pour intervenir.

### ➔ « Formation/accompagnement des Conseils »

1. Mutualiser les expertises entre Conseils de Développement pour mettre les formations à disposition pour tous.
2. Localement, valoriser les ressources internes des Conseils pour développer l'accès à la formation.
3. L'enjeu : proposer des formes de débat dynamiques pour pérenniser les Conseils.

### ➔ « Capacitation citoyenne »

1. Développer des types d'action mieux adaptés aux formes actuelles de l'engagement...
2. ... et permettant la contestation.
3. A travers les Conseils de développement, faire « un bout de chemin » vers la capacitation citoyenne.

### ➔ « Comment révolutionner les Conseils de Développement ? »

1. Pourquoi ? Parce qu'il y a nécessité de créer une nouvelle alliance entre la démocratie participative et la démocratie représentative.
2. Comment ? Imaginer un slogan – « par le devoir d'audace – par la puissance de la créativité ».
3. Avec qui ? Se faire mieux connaître et reconnaître, être en proximité des acteurs et proche de la population.

